

Bulletin municipal

Février 2020

À LA UNE

Séance du Conseil en bref
Les bonnes pratiques en période hivernale
Retraite inter paroissiale 2020
Activités de la salle de quilles février et mars
2020
Action-chômage Haute-Côte-Nord
Politique d'acquisition des œuvres d'art

Gontran
Tremblay PHOTOGRAPHE

Séance du Conseil en bref

Adoption du règlement décrétant la tarification des services municipaux pour 2020

Comme les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1) stipulent que les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer d'imposer une tarification pour certains biens, services et activités qu'elle fournit, un règlement à cet effet a été adopté lors de la dernière séance.

Ce règlement prévoit entre autres des tarifications pour la location de salles et les différents services rattachés au greffe, à l'urbanisme et aux loisirs. Pour en savoir plus, contactez-nous au 418.238.2642.

Rapport | Caractérisation du marais salé de Portneuf-sur-Mer

Lors de la séance du conseil du 12 février dernier, le maire a fait état du rapport présenté par le Comité Zip de l'Estuaire nord du St-Laurent caractérisant le marais salé de Portneuf-sur-Mer. Il en a profité pour informer les citoyens présents des préoccupations réelles dans cet écosystème unique.

www.portneuf-sur-mer.ca



Séance du Conseil en bref... suite

Adoption du plan de sécurité civile

En vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), les municipalités du Québec ont la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire. C'est en fonction de cette loi que le plan de sécurité civil a été adopté par le conseil municipal lors de la dernière séance.

La Municipalité assume plusieurs responsabilités en sécurité civile. En plus de coordonner et de planifier l'ensemble des efforts déployés en la matière sur son territoire, elle mobilise les acteurs et met en œuvre des actions concrètes afin de connaître les risques, de prévenir les sinistres et de se préparer à faire face à ces événements. Au moment et à la suite de ceux-ci, elle déploie des ressources afin d'apporter de l'aide aux populations touchées et gère la situation en vue d'un rétablissement le plus rapide et efficace possible.

Le plan de sécurité civil a été préparé par monsieur Simon Thériault, coordonnateur municipal de la sécurité civile qui a été aussi nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan.



Action-Chômage Côte-Nord a pour mission la défense et le respect des droits des travailleurs et des travailleuses sans emploi de la Côte-Nord.

Nous sommes votre référence régionale pour toutes questions concernant l'assurance-emploi.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider.

581-323-1100

actionchomagehcn@gmail.com

Prochaine
séance
11 mars 2020

Ordre du jour et procès-
verbaux disponibles au
www.portneuf-sur-mer.ca
et sur [Facebook](#)

en 2019 [FACEBOOK](#)

Plaisirs d'hiver 2020

du 1^{er} au 7 mars | semaine d'activités hivernales

Surveillez le site web et la page Facebook pour la programmation



Les bonnes pratiques en période hivernale Avis aux propriétaires de résidences en bordure de route

Placez vos bacs roulants dans l'entrée

Les bacs servant à la cueillette des matières recyclables et ménagères doivent être positionnés dans les entrées privées et non sur la chaussée et l'accotement. De plus, ils doivent être récupérés rapidement, une fois la cueillette terminée, afin d'éviter que le conducteur de la déneigeuse provoque un accident en tentant de les contourner.

Déposez la neige sur votre terrain

Également, il est interdit de pousser la neige sur les voies de circulation et les accotements des chemins publics. En plus de compliquer les opérations de déneigement, cette pratique peut avoir des conséquences importantes sur la sécurité des usagers de la route. En effet, la neige accumulée réduit la visibilité et peut créer des obstacles qui pourraient entraîner dans certains cas des pertes de contrôle ou des accidents.

Ne déversez pas la neige dans les fossés

Le ministère des Transports rappelle aux propriétaires riverains de ne pas déverser de la neige dans les fossés. Cette façon de faire peut nuire à l'écoulement des eaux de drainage lors de la fonte des neiges au printemps, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les fondations de la route, provoquer des débordements d'eau sur la chaussée ou causer des inondations sur les terrains privés.

Enfin, sauf en cas de nécessité, il est interdit d'immobiliser son véhicule sur l'accotement d'une voie de circulation ou d'un chemin public, notamment de manière à nuire ou à gêner diverses opérations, dont celles de déneigement.

Notre retraite inter paroissiale 2020

L'abbé Yves Guérette, notre prédicateur de retraite



Thème général proposé :

***Jésus, partage-nous
ta vie de Ressuscité !***

Samedi 29 février 2020 :

17h15 : **Super confiance** à la FADOQ de PORTNEUF-SUR-MER
Échange avec les parents, les responsables pastoraux, les catéchètes
Avec les jeunes, passons à l'action, dans la joie de l'Évangile !

La retraite se poursuit jusqu'au 4 mars prochain à Forestville, St-Marc et Colombier.

Pour plus d'information, veuillez contacter madame Nicole Jomphe au 418.238.5365

La Politique d'acquisition d'œuvres d'art est de retour en Haute-Côte-Nord!

Jusqu'au vendredi 28 février 2020, les artistes en arts visuels et en métiers d'art, qu'ils soient professionnels ou non, et dont la résidence permanente ou l'atelier est situé sur le territoire de La Haute-Côte-Nord, sont invités à déposer leur dossier de candidature complet dans le cadre de l'édition 2020 de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art.

Les règlements et le formulaire d'inscription sont disponibles au bureau de la MRC ou sur son site Web à l'adresse www.mrchcn.qc.ca (menu du haut > Services > Culture > Collection privée). Tous les dossiers devront être numérisés et envoyés par courriel. AUCUN DOSSIER PAPIER.

Depuis la première édition de cette politique, en 2007, la MRC a acquis un total de 36 pièces (tableaux, sculptures, vitraux, etc.), permettant ainsi une meilleure diffusion des œuvres et une reconnaissance du travail accompli par les artistes au quotidien. Cette initiative permet également aux créateurs de présenter des œuvres diversifiées, tant au niveau du format que des matières employées.

Pour obtenir plus d'information ou pour de l'assistance afin de constituer un dossier de candidature, les personnes intéressées doivent contacter Madame Marie-France Bélanger, conseillère en développement culturel et touristique, au 418 233-2102 ou 1 866 228-0223, poste 206, ou par courriel à l'adresse culture@mrchcn.qc.ca.

La Salle de quilles La Boule Argentée

Vous présente les prochaines activités

Du mois de février et mars 2020

<p>8 Février</p> <p>Tournois parents enfants 5\$/enfant 10\$/adulte Dîner chaud servi au coût de 5\$</p>	<p>15 février</p> <p>5 à 7 Mary Kay MARY KAY</p>	<p>21 au 23 Février</p> <p>Tournois inter-salle Portneuf-sur-Mer Forestville 50\$/équipe</p>
<p>29 février au 3 mars</p> <p>Tournois Méli-Mélo Chevaliers de Colomb 50\$/équipe</p>	<p>7 mars</p> <p>5 à 7 Sweetlegs </p>	<p>14 Mars</p> <p>5 à 7 bingo Tupperware Réservez votre place !! </p>

Pour inscription/ info: 418-238-2095 418-238-2087

Bureau
municipal
ouvert du lundi
au jeudi de 9h
à 12h et de 13h
à 16h et le
vendredi de 9h
à 12h

Nous
contacter

- Bureau municipal ... 418.238.2642
- Télécopieur ... 418.238.5319
- Inspecteur municipal ... 418.587.0336
- Travaux publics ... 418.238.2795
- Garage municipal ... 418.238.2622

**911 Urgences
police-incendie-
ambulance**

- Chalet des sports ... 418.238.2158
- Bibliothèque ... 418.238.5303
- Accueil ... 418.238.2994
- Camping ... 581.221.0437
- Bureau touristique ... 581.232.1050
- Marina ... 581.221.0419
- Salle de quilles ... 418.238.2095

- MRC Haute-Côte-Nord ... 418.233.2102
- MAMH ... 418.295.4241
- MTQ ... 418.233.2196
- Ministère Faune ... 418.587.4412

- Problèmes importants ... 418.238.2795
- Sûreté du Québec : 418.587.2238
- Sécurité civile : 418.295.4903
- Croix-Rouge ... 1.877.362.2433